

Courriel: info@defendhorsescanada.org
Site web: www.defendhorsescanada.org
Blog: <http://canadianhorsedefencecoalition.wordpress.com/>

**UN APPEL POUR ARRÊTER L'ABATTAGE DES CHEVAUX
 AU CANADA**

Notre mission est de travailler collectivement avec les personnes et groupes concernés pour aider à sauver les chevaux de l'abattage et de leur exportation à des fins d'abattage en éduquant et sensibilisant le public et en aidant à obtenir la création de lois qui banniront ces pratiques au Canada.

Le 5 Octobre 2011, le député du NPD Alex Atamanenko a réintroduit un projet de loi pour mettre fin à l'abattage des chevaux au Canada. Ce projet de loi, renommé C-322, vise à amender la loi sur la Santé des Animaux et la loi sur l'Inspection des Viandes afin d'interdire l'importation et l'exportation de chevaux pour l'abattage à des fins alimentaires.

Les statistiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada montrent que plus de 89 000 chevaux sont morts dans les abattoirs canadiens en 2011, ce qui se traduit par plus de 1700 chevaux par semaine. Il ya actuellement 4 abattoirs fédéraux certifiés au Canada (2 en Alberta et 2 au Québec).

Plus de 60% des chevaux sont exportés des États-Unis, où les abattoirs pour chevaux se sont vus fermés en 2007, mais d'où les exportations ont continué. Les citoyens américains se sont battus durement pour arrêter l'industrie de la viande chevaline, mais jusqu'à ce qu'une loi ne soit passée pour empêcher les exportations, les chevaux continueront d'être expédiés au Canada et au Mexique. Un marché pour la viande chevaline existe en Europe et en Asie. Toutefois, la majorité des gens y sont opposés, et un sondage Ipsos-Reid révèle que près de 2/3 des Canadiens ne sont pas en faveur de l'abattage des chevaux pour la consommation humaine.



Chevaux dans le parc d'attente d'un abattoir canadien.

Contactez votre député(e):

<http://www.parl.gc.ca/MembersOfParliament/MainMPsCompleteList.aspx?TimePeriod=Current&Language=F>

Envoyez un courriel ou une lettre, et suivez-le (la) d'un appel téléphonique. Recueillez des signatures sur la pétition disponible sur le site du CHDC. Rencontrez votre député(e) pour expliquer pourquoi il/elle devrait supporter le projet de loi C-322. Rappelez-lui que des substances qui sont interdites d'usage pendant la vie de tout animal destiné à la consommation humaine sont régulièrement administrées aux chevaux. M. Atamanenko déclare qu'« il est irresponsable pour le Canada de permettre la vente de viande de chevaux qui n'ont pas été élevés selon les pratiques de sécurité alimentaire exigées pour tous les autres animaux. Par exemple, (...) la phénylbutazone est une substance cancérigène reconnue interdite d'utilisation dans tout animal entrant la chaîne alimentaire. »

Contactez également Agriculture et Agroalimentaire Canada et l'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (ACIA), les agences fédérales régulant l'abattage des chevaux au Canada, ainsi que les membres du Comité Permanent de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

L'honorable Gerry Ritz, Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Courriel: Ritz.G@parl.gc.ca
 Site web: <http://www.gerryritzmp.com/>

M. George Da Pont, Président

Agence Canadienne d'Inspection des Aliments
 1400 Merivale Rd., Tour 1, plancher 6, Ottawa, ON K1A 0Y9
 Courriel: George.DaPont@inspection.gc.ca
 Site web: www.inspection.gc.ca/fra/1297964599443/1297965645317
 Téléphone: 613-773-6000; Télécopieur: 613-773-6060

Dr. Brian Evans, vétérinaire en chef

Agence Canadienne d'Inspection des Aliments
 Courriel: Brian.Evans@inspection.gc.ca
 Site web: www.inspection.gc.ca/fra/1297964599443/1297965645317
 Téléphone: 613-773-5763; Télécopieur: 613-773-6060

Comité permanent de l'Agriculture et Agroalimentaire:
<http://www.parl.gc.ca/CommitteeBusiness/CommitteeMembership.aspx?Cmte=AGRI&Mode=1&Parl=41&Ses=1&Language=F>



Dans le parc d'engraissement d'un "acheteur tueur" en Ontario.

- Les chevaux n'étant typiquement pas élevés pour la consommation humaine en Amérique du Nord, les produits à base de viande chevaline sont fortement susceptibles de contenir des substances interdites telles que la phénylbutazone.

Liste de l'ACIA des substances non autorisées :
<http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/meavia/man/ch17/annexef.shtml#e5>

- Les chevaux sont des animaux de sport et de compagnie, souvent considérés comme le second meilleur ami de l'homme. De nombreux canadiens sont opposés à l'abattage des chevaux pour des raisons liées au bien-être animal; un sondage révèle que 64% des Canadiens ne sont pas en faveur de l'abattage des chevaux. L'abattage ne peut se faire d'une manière humaine et cause de nombreuses souffrances aux animaux.

- Le CHDC a des preuves irréfutables de la cruauté envers les chevaux et de la souffrance endurée par les animaux à la suite de manipulations brutales et des pratiques d'abattage dans 4 abattoirs canadiens. Voir «Black Beauty trahi » (2008), « les Chambres de Carnage » (2010) et « De la pâture à l'assiette » (2011) sur le site web du CHDC.

Le Dr. Nicholas H. Dodman, directeur de la clinique du comportement animal de l'école de médecine vétérinaire Cummings à l'Université Tufts, a déclaré, suite à notre report de 2008 : «Les chevaux ont subi une terreur extrême », «certains chevaux n'ont pas été correctement étourdis», et «cette pratique devrait être interdite.» Le Dr. Debi Zimmermann, vétérinaire, a conclu, après la lecture de notre report de 2010, que « la nature circonspecte et frivole du cheval, ajoutée aux systèmes mal conçus de mise à mort actuellement en place à Bouvry Exports et Viande Richelieu, résulte en des niveaux inacceptables de souffrance endurés par les chevaux (en ce qui concerne le nombre de chevaux ainsi que leur degré de souffrance), et pose des dangers inhérents aux employés.»

- La loi fédérale sur la Santé des Animaux, qui a pour but de protéger les chevaux malades et inaptes et les juments gravides et interdit l'entassement des animaux, et le Code de Pratiques pour le Soins et la Manutention des Animaux de Ferme, section Transport, ne sont pas appliqués.

- Le CFIA ne respecte pas ses propres réglementations demandant que les chevaux ne soient pas transportés pendant plus de 36 heures, qu'ils reçoivent de l'eau et de la nourriture, et qu'ils aient des périodes de repos à des intervalles prescrits. Les bétailières à "deux" étages sont toujours permises, même pour le transport sur longues distances, causant des blessures parfois mortelles aux animaux qui arrivent dans les abattoirs.